

Les autorités israéliennes s'acharnent sur Salah Hamouri : 3 mois de plus en détention administrative



Salah Hamouri reste en prison, toujours victime de l'arbitraire israélien : la détention administrative qu'il subit depuis 10 mois vient d'être prolongée de 3 mois.

Cela fait 10 mois que notre compatriote est enfermé dans une prison israélienne sans qu'aucune charge ne lui ait été signifiée, cela fait 10 mois que les autorités israéliennes foulent aux pieds les droits humains, cela fait 10 mois que les autorités françaises acceptent de fait cette situation.

Comment en serait-il autrement ? Alors que notre compatriote est détenu par une mesure arbitraire, le président de la République française a déroulé le 5 juin dernier le tapis rouge à Netanyahu n'ayant de cesse de lui manifester complicité et amitié. Un terrible mépris pour les morts et les blessés de la bande de Gaza, victimes des tireurs d'élites aux ordres du « Cher Bibi » du chef de l'État français. Mais aussi une véritable claque à Salah Hamouri, à sa femme, à son fils et ses proches. Une insulte à notre pays, qui se plaît à se définir comme la patrie des droits humains.

Tant que les autorités françaises, entraînant avec elles d'autres États qui y sont prêts, ne signifieront pas aux autorités israéliennes qu'elles ne peuvent plus impunément fouler au pied les droits humains et le droit

international, il n'y a aucune raison que cela change : Netanyahu et son gouvernement de droite extrême continueront de tenter par tous moyens de réduire au silence celles et ceux qui restent debout, celles et ceux qui n'acceptent pas l'arbitraire. La détention administrative en est l'un de ses moyens iniques ! Ainsi le pouvoir israélien s'autorise à incarcérer sans charge nombre d'opposants à sa politique coloniale et d'occupation. Il y a moins d'une semaine, c'était la détention administrative de la députée palestinienne Khalida Jarrar qui était prolongée, aujourd'hui, celle de Salah Hamouri. Parmi les plus de 6000 prisonniers politiques palestiniens, ils sont ainsi 431, contre lesquels Israël n'a retenu aucune charge, à croupir en prison, depuis de nombreuses années pour certains d'entre eux. Ce recours massif à la détention administrative est illégal au regard du droit international.

La place de Salah n'est pas en prison. Il doit être libéré et pouvoir vivre à Jérusalem, la ville où il est né, avec sa femme et son fils. Les désapprobations discrètes, les regrets des autorités françaises ne sont que des aveux de faiblesse. Le président de la République française doit enfin prendre ses responsabilités, faire preuve de fermeté et de courage politique vis à vis du gouvernement israélien ! Il doit immédiatement donner un signal fort en recevant à l'Élysée l'épouse de Salah Hamouri. Il doit aussi annuler la saison croisée France Israël, qui dans les circonstances actuelles apparaît de plus en plus clairement comme une opération de propagande visant à donner de l'État d'Israël une image bien éloignée de la réalité des faits.

Le Bureau national
28 juin 2018